

Qui est admissible ?

Être âgé de 18 ans et plus – Ne pas être un enfant à la charge des parents - Avoir des revenus inférieurs aux conditions d'admissibilité – Avoir épuisé tous les recours à toutes autres sources de revenus.

PROGRAMME AIDE SOCIALE

Sans contrainte à l'emploi

Conditions d'admission	Prestations*	Avoirs liquides	Biens permis	Gains de travail permis	Obligations	Pénalités	Prestations spéciales
Posséder moins de 887 \$ en avoirs liquides (compte bancaire, argent de poche) ou 1 319\$ pour un couple (Tous montants d'avoirs liquides sera déduit de la 1 ^e prestation)	1 personne 807 \$	Compte bancaire 1 500 \$	Excluant les biens domestiques 1 500 \$	200 \$ /mois	<i>Aviser le ministère de tous changements de situation sous peine de pénalités.</i>	Trop payé : 56 \$ 1 ^e manquement de déclaration : 112 \$ 2 ^e manquement de déclaration : 224 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport médical (paiement le moins onéreux) ▪ Victime de violence ▪ Incendie ▪ Décès. ▪ ...
		REER ou REEE 60 000 \$	Maison 226 122 \$				
		CDI 5 000 \$	Voiture 10 000 \$				
	2 personnes (Couple) 1 224 \$	Compte bancaire 2 500 \$	Excluant les biens domestiques 2 500 \$	300 \$ /mois			
		REER ou REEE 60 000 \$	Maison 226 122 \$				
		CDI 5 000 \$/par personne	Voiture 10 000 \$				

*Les montants de prestations peuvent varier selon la situation (personnes à charge, revenu provenant d'un autre ministère...), exception faite des montants de pensions alimentaires (maximum 500 \$ / mois) et de rentes provenant de l'IVAC. Pour tous les programmes, les dons sont limités à 100\$/mois